

Climat Québec

Un nouveau pays pour agir véritablement

Notre forêt :

Passer du modèle extractiviste à un modèle climatiste

Reconnaître la grande valeur climatique de nos forêts et leur biodiversité

Octobre 2021

**Mot de la cheffe
Martine Ouellet**

La forêt doit devenir un pilier de la lutte aux changements climatiques. Ses capacités de séquestration et de stockage du carbone en font une alliée incontournable. De plus, elle est une source de biodiversité de la flore et de la faune qu'il faut chérir. Elle touche à notre âme par sa beauté et sa sérénité.

Malheureusement, notre forêt est mal menée par l'industrie, trop souvent avec la complicité de certains hauts fonctionnaires, de ministres et du premier ministre. Depuis *L'Erreur boréale* d'Henri Jacob et de Richard Desjardins, qui a sonné l'alarme en 2000, le rapport Coulombe en 2004, les rapports dévastateurs de la vérificatrice générale en 2017 et 2019 ainsi que les récentes révélations chocs de l'émission *Enquête*, trop peu a été fait pour redresser la barre. J'ai eu l'occasion en tant que ministre des Ressources naturelles de mettre en place le nouveau régime forestier qui sortait des mains de l'industrie la planification forestière pour la confier au gouvernement et qui mettait en place un régime de vente aux enchères pour le bois afin d'avoir une meilleure idée du prix réel du bois. J'ai également mis en place la toute première Charte du bois au Québec, et j'en suis très fière, afin d'inciter une plus grande construction en bois au niveau des multiplexes et des édifices gouvernementaux ce qui se traduit également par une transformation plus avancée de notre ressource collective. Finalement, j'ai coordonné le Rendez-vous national de la forêt, un forum où tous les acteurs, que ce soient les forestières, les groupes environnementaux, les chercheurs, les syndicats et les autochtones étaient présents. Ce fut un grand succès. Toutefois, la courte vie du gouvernement minoritaire ne m'aura pas permis d'aller plus loin et force est de constater 7 ans plus tard que la barre est loin d'être redressée.



Table des matières

La forêt à la rescousse du climat	4
Portrait de la forêt et du secteur forestier au Québec	5
Pour que la valeur des forêts face à la crise climatique prévale systématiquement	6
Un véritable répertoire des valeurs climatique et écosystémique du territoire forestier est nécessaire	6
Intégrer les producteurs acéricoles dans les services écosystémiques	8
La chasse et la pêche doivent aussi être considérées dans la valeur écosystémique d'un territoire.....	9
Pour une protection accrue des milieux forestiers du Québec	10
Des projets d'aires protégées... à protéger	10
Le caribou forestier, une espèce hautement menacée	12
Pour un changement drastique du modèle forestier québécois	13
Mise en contexte.....	13
Le mythe de la rentabilité du secteur forestier québécois	14
L'industrie forestière québécoise coûte plus cher que ce qu'elle rapporte	17
L'État paye pour créer et renouveler la matière première des forestières.....	18
L'État paye pour les routes des forestières.....	19
Une régie du bois pour réguler le prix du bois	20
Pour que le gouvernement du Québec rompe avec l'illégalité	22
Mesurage du bois : Mettre un terme au règne des forestières qui sont juges et parties	22
Le principe de résidualité à respecter	23
Pour un nouveau plan d'affaire d'utilisation du bois québécois	24
Le devoir d'être à l'avant-garde de la transformation.....	24
.....	26
Exporter seulement les surplus.....	26
Conclusion	27

La forêt à la rescousse du climat

Comme dirait Richard Desjardins, « la forêt, c'est pas juste une cour à bois de compagnie »¹. Elles sont énormément plus que cela. Selon l'étude du Dr Jay Malcolm, professeur au département des sciences physiques et environnementales de l'Université de Toronto, publiée dans *Climatic Change*², les forêts naturelles intactes contiennent plus de carbone qu'une forêt exploitée. C'est grâce à leur capacité à stocker et à séquestrer le carbone que nos forêts servent ni plus ni moins de régulateurs climatiques. Elles sont des alliées naturelles et essentielles dans notre lutte au réchauffement climatique.

Il n'y a pas que les forêts tropicales qui ont un gros impact sur le cycle du carbone; notre forêt boréale est aussi un véritable bouclier climatique. Greenpeace avance que « la véritable force de la forêt boréale tient à son pouvoir d'accumuler et de conserver d'énormes quantités de carbone, principalement dans le sol. En fait, la forêt boréale stocke plus de carbone que toutes les forêts tropicales réunies ! Dans la lutte contre les changements climatiques, ce grand réseau d'arbres et de milieux humides travaille sans relâche pour nettoyer l'air que nous respirons »³. La forêt sert également de régulateur du cycle de l'eau et protège la biodiversité faunique et de la flore. La forêt est également une source de détente, de ressourcement et de calme. Elle est à la base du patrimoine culturel autochtone et constitue un attrait touristique de plus en plus prisé.

Il est donc essentiel, voire incontournable, de conserver les forêts, particulièrement les plus vieilles, intactes. Il faut revoir de fond en comble nos pratiques forestières pour considérer à leur juste valeur les arbres debout. Leur phénoménale contribution à la lutte aux changements climatiques est documentée et quantifiée par les experts. Il est plus que temps que ces données scientifiques soient prises au sérieux et soient intégrées dans l'ensemble du processus décisionnel.

Lorsque l'on décide de couper les arbres pour alimenter l'industrie du bois, nous avons la responsabilité de nous assurer de la meilleure utilisation possible de cette ressource qui est collective et très précieuse. Le bois est une ressource renouvelable, lorsque bien gérée. C'est aussi un matériau avec une contribution positive à la lutte aux changements climatiques par son stockage de carbone. Maximiser les retombées locales, tant par la transformation en valeur ajoutée ici au Québec que par la consommation locale, est une autre façon de contribuer à diminuer l'impact du réchauffement climatique.

Au Québec, 90 % de la forêt est publique. Elle appartient donc à tous les citoyens. On peut se féliciter collectivement d'avoir maintenu la propriété publique de ce patrimoine extraordinaire ce qui nous donne les moyens aujourd'hui de choisir de faire les choses autrement.

Le présent document est un énoncé politique qui vise à changer complètement la façon de voir et de considérer la forêt québécoise. C'est un secteur qui touche beaucoup de joueurs, qui comporte plusieurs ramifications, tant en amont qu'en aval, et qui a un impact sur une grande partie du territoire et donc, de la population. Avec les dernières données disponibles, nous brossons un portrait non complaisant de l'état de la situation. Il est important de prendre la mesure de l'ampleur du problème pour ensuite se concentrer sur un changement complet de perspective afin de passer d'un vieux modèle extractiviste archaïque à un nouveau modèle climatiste prometteur. Nous

¹ Émission Enquête : L'argent pousse dans les arbres, Radio-Canada, 4 mars 2021

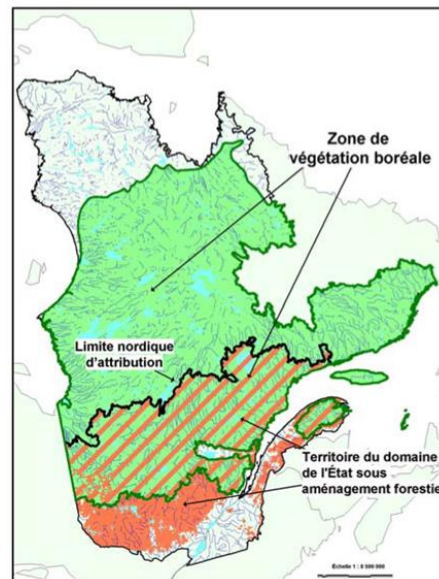
² Malcolm, Jay R, Bjart Holtsmark et Paul W Piascik, « Forest harvesting and the carbon debt in boreal east-central Canada », avril 2020, *Climatic Change*, 161, p. 443-449.

³ <https://www.greenpeace.org/canada/fr/histoires/339/ce-que-vous-ne-savez-peut-etre-pas-a-propos-de-la-foret->,

bouleaux jaunes et sapins baumiers et enfin, la forêt feuillue, composée principalement d'érables à sucre et de bouleaux jaunes⁵.

La forêt boréale continue est, de loin, celle dont le territoire est le plus étendu (557 800 km²)⁶. Elle est à cheval sur la ligne nordique qui est la ligne qui délimite la frontière nord de la zone de coupe forestière. Au-delà de la limite nordique, les forestières n'ont pas le droit d'effectuer des coupes qui seraient de toute façon trop dispendieuses à transporter.

L'industrie forestière a donc un vaste territoire sur lequel travailler au Québec. En 2018, l'ensemble de l'industrie a fait des revenus de 21,6 milliards de dollars⁷. Elle compte sur environ 60 000 salariés. Pour plusieurs municipalités, l'industrie est fondamentale pour l'activité économique régionale. Les régions du Bas-Saint-Laurent, de Chaudière-Appalaches et de l'Abitibi-Témiscamingue sont les trois régions où l'activité forestière a le plus d'impact avec 25 % des emplois de l'industrie. Elles comportent 81 municipalités qui sont légèrement ou très dépendantes de l'industrie forestière.



Pour que la valeur des forêts face à la crise climatique prévale systématiquement

Un véritable répertoire des valeurs climatique et écosystémique du territoire forestier est nécessaire

Afin de pouvoir prendre une décision éclairée quant à l'utilisation d'un territoire forestier, il est indispensable d'en connaître la valeur. Celle-ci s'incarne sous plusieurs formes et il est important de toutes les inclure. C'est pourquoi il est impératif de considérer la valeur du bois couché au même titre que la valeur du bois debout.

Ce genre d'exercice a déjà été réalisé avec succès dans le cas du Mont-Kaaikop. Celui-ci comporte une "présence très importante de vieilles forêts denses et en santé indispensables au maintien et au foisonnement de la biodiversité"⁸ affirme Claude Samson, président de la Coalition pour la préservation du mont Kaaikop (CPMK). Le Mont "assure la connectivité de plusieurs zones de conservation et de couloirs fauniques et floristiques naturels. Il est un des sites de l'écocorridor laurentien en développement et est un maillon important de l'écocorridor Kaaikop-Ouareau reliant les Laurentides et Lanaudière"⁷. Ne pas protéger un tel territoire, ce serait ouvrir la porte à son exploitation et donc, sa destruction. Les répercussions d'un tel scénario sur les écosystèmes et la biodiversité québécoise sont majeures, mais aussi sur les émissions de gaz à effet de serre ou GES.

Ainsi, en réponse à l'exclusion du Mont-Kaaikop avec 82 autres sites du projet d'aires protégées du gouvernement, la CPMK a commandé une "analyse de la contribution des écosystèmes et de la

⁵ Loc. cit.

⁶ Loc. cit.

⁷ Ressources et industries forestières du Québec, Portrait statistique 2020, Ministère des forêts, de la faune et des parcs

⁸ <https://www.lapresse.ca/debats/opinions/2020-12-13/aires-protgees/pour-la-preservation-du-mont-kaaikop.php>

biodiversité au bien-être humain”. L’objectif de cette étude de cas était de quantifier la valeur des écosystèmes du Mont-Kaaikop.

La première étape de l’étude a été de répertorier le territoire du mont Kaaikop. Avec les forêts, il n’est pas possible de faire du mur-à-mur. Chaque territoire a ses particularités en termes d’espèces, de milieu humide, de couvert au sol, de relief, de faune, d’âge, d’activités récréotouristiques et industrielles. Il est donc indispensable de procéder à une cartographie détaillée afin d’avoir les connaissances à la base d’une bonne prise de décision.

Cette recension du territoire permet ensuite à l’auteur de l’étude de comparer empiriquement trois scénarios pour le mont Kaaikop en considérant toutes les valeurs de la forêt et non pas seulement les valeurs économiques de la fibre de bois. L’étude a donc retenu les valeurs qu’il était possible de quantifier en les divisant en deux catégories : les valeurs directes, qui incluent les produits forestiers ligneux, le stockage du carbone, la séquestration du carbone et les activités récréotouristiques, ainsi que les valeurs économiques indirectes qui incluent quant à elles les produits forestiers ligneux et les activités récréotouristiques. Les trois scénarios retenus sont celui du statu quo, le scénario avec intensification de l’exploitation forestière et le scénario de protection.

Services écosystémiques \$/année	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3
	Statu quo	Intensification de l’exploitation forestière	Protection
Valeur directe	1 562 453	1 483 096	1 527 372
Produits forestiers ligneux	36 000	57 600	0
Stockage du carbone	687 535	686 206	688 454
Séquestration du carbone	527 582	527 582	527 582
Activité récréotouristique	311 336	211 708	311 336
Retombées économiques indirectes	1 062 383	1 045 340	711 383
Produits ligneux forestiers	351 000	561 000	0
Activités récréotouristiques	711 383	483 740	711 383
Total	2 624 836	2 528 346	2 238 755

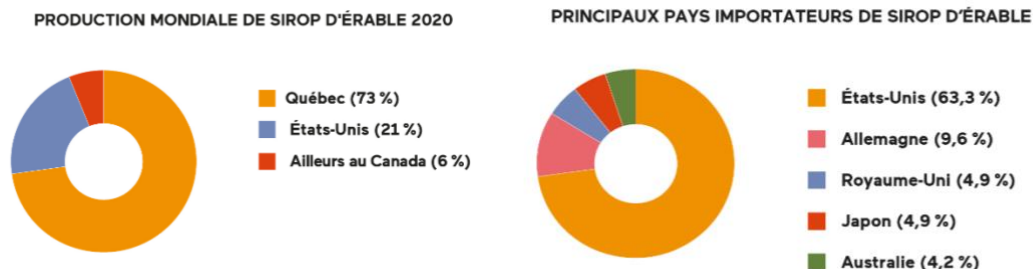
Issu des tableaux 17 et 18 de l’étude "La valeur économique des écosystèmes du Mont-Kaaikop : une analyse de la contribution des écosystèmes et de la biodiversité au bien-être humain", Janvier 2019, par éco²urb.

Il est stupéfiant de constater la grande valeur économique du stockage et de la séquestration du carbone combinés. En comparant l’ensemble des activités quantifiables de la forêt, il appert que le scénario d’intensification de l’exploitation forestière est moins rentable que le statu quo. Quant au scénario de protection, il est le scénario le moins rentable, mais comme l’augmentation de la valeur directe et des retombées indirectes des activités récréotouristiques n’a pas été estimée et que plusieurs avantages de ce scénario sont difficilement quantifiables tels les habitats pour la biodiversité, la valeur esthétique et les services culturels autochtones, on peut considérer que les deux scénarios sont presque équivalents. À la lumière des résultats de l’étude, il est évident que l’exercice devrait être élargi à l’ensemble du territoire forestier du Québec afin d’acquérir une meilleure connaissance du territoire et des services économiques, tant ligneux que climatiques et récréotouristiques du territoire.

Intégrer les producteurs acéricoles dans les services écosystémiques

Afin d'offrir un portrait le plus global possible, nous pensons aussi que les producteurs acéricoles devraient être intégrés dans l'évaluation des services écosystémiques prévue par la cartographie des milieux forestiers québécois. La production acéricole, étant de loin la plus grande ici, représente une importance majeure pour le Québec.

En effet, l'industrie acéricole du Québec produit près de 75 % de la production mondiale de sirop d'érable. Elle exporte ses produits aux États-Unis, en Allemagne, au Royaume-Uni et au Japon.

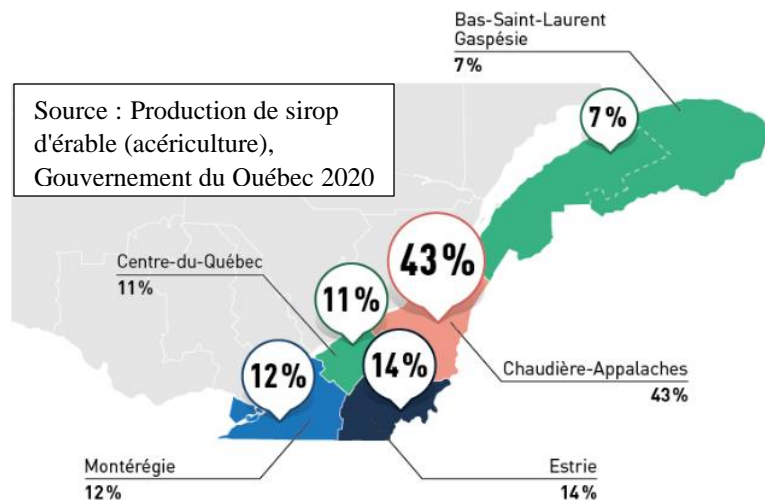


Source : <https://ppaq.ca/fr/vente-achat/economie-erable/>

Elle est constituée de près de 1400 entreprises acéricoles qui représentent 12 000 emplois, principalement dans la région de Chaudière-Appalaches, mais également en Mauricie, au Centre-du-Québec, en Montérégie et au Bas St-Laurent-Gaspésie. Les ventes totales pour le Québec s'élèvent à près de 560 M\$ pour l'année 2020⁹. En 2020, la valeur des exportations internationales du Québec était de 500 M\$¹⁰.

Le sirop d'érable est une source de sucre de plus en plus reconnue pour sa palette de goût et pour ses valeurs au niveau de la santé, en particulier au niveau des antioxydants (polyphénols). De plus en plus de produits destinés aux sportifs l'utilisent ce qui ne

fait que souligner le potentiel important de cette industrie pour le Québec. Le sirop d'érable fait partie de notre patrimoine collectif, il découle de notre héritage du savoir autochtone et doit donc impérativement être considéré lors d'une évaluation empirique de la valeur de nos forêts.



⁹ Statistique Canada. Tableau 32-10-0354-01 Production et valeur des produits de l'érable (x 1 000).

¹⁰ <https://www.quebec.ca/agriculture-environnement-et-ressources-naturelles/agriculture/industrie-agricole-au-quebec/productions-agricoles/production-sirop-erable-acericulture>.

La chasse et la pêche doivent aussi être considérées dans la valeur écosystémique d'un territoire

Lorsqu'on pense aux retombées de la forêt, les activités de chasse et pêche sont souvent oubliées. Pourtant, elles constituent une activité économique importante. En effet, elles représentent 303 700 chasseurs, 652 900 pêcheurs, 7 500 piégeurs et 1,6 milliard de dollars de dépenses par année effectuée par ces adeptes. Ceux-ci contribuent à soutenir la production de biens et services à hauteur de 946 M\$ du PIB du Québec et à créer ou maintenir l'équivalent de 12 250 emplois à temps plein.¹¹

De plus, les chasseurs et les pêcheurs sont souvent des personnes passionnées qui ont à cœur la préservation de la diversité de la faune et de la flore pour la pérennité de leur activité favorite. Ils sont souvent les premiers à dénoncer des pratiques douteuses en forêt. La chasse et la pêche constituent également une activité traditionnelle autochtone très importante dans la préservation de la culture autochtone québécoise.

Les activités de chasse et pêche contribuent à la diversification économique des régions excentrées et constituent une partie importante de la qualité de vie et du ressourcement des personnes qui les pratiquent. Les régions du Saguenay–Lac-Saint-Jean, de la Côte-Nord et de l'Abitibi-Témiscamingue sont les régions avec les plus grandes retombées économiques des activités de chasse et pêche. Elles sont suivies de près par l'Outaouais, la Capitale nationale, Chaudière-Appalaches et les Laurentides⁸.

Il est donc essentiel que les activités de chasse et pêche soient prises en considération dans la valeur écosystémique d'un territoire afin que les décisions d'utilisation du territoire en tiennent compte.

¹¹ Source <https://mffp.gouv.qc.ca/le-ministere/etudes-rapports-recherche-statistiques/faune-nature-chiffres/>

Recommandations :

Mettre sur pied une nouvelle équipe au sein du ministère dont la mission est de créer et de maintenir à jour une cartographie des valeurs climatiques et écosystémiques du territoire forestier.

- Sur une période maximale de 3 ans, cartographier les valeurs climatiques et écosystémiques de l'ensemble du territoire forestier québécois soumis à la coupe forestière.
- Établir avec les milieux locaux l'ensemble des services écosystémiques de leur territoire et leurs valeurs lorsqu'elles sont quantifiables.
- Diffuser les résultats de l'étude et les rendre accessibles pour la population.

Prendre en considération cette cartographie lors de l'octroi de garanties d'approvisionnement.

L'activité acéricole doit être intégrée dans la cartographie climatique et écosystémique afin que cette industrie soit considérée à sa juste valeur lors de décisions d'utilisation du territoire.

La très grande valeur du sirop d'érable comme source de sucre tant pour la santé que pour le goût devrait être valorisée et mieux documentée par le financement de recherches sur ses attributs.

Les activités de chasse et de pêche doivent également être intégrées dans la cartographie climatique et écosystémique afin que ces activités soient valorisées et considérées lors de décisions concernant l'utilisation du territoire.

Pour une protection accrue des milieux forestiers du Québec

Des projets d'aires protégées... à protéger

Le dossier des aires protégées est très symptomatique de l'influence du lobby des forestières auprès de certains hauts fonctionnaires. En 1992, le Québec adhère à la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique qui avait comme objectif de préserver la biodiversité de la flore et de la faune¹². Par cette adhésion, le Québec prenait l'engagement de protéger 17 % de son territoire avant 2020. Pour ce faire, le gouvernement a mis en place des assemblées consultatives responsables d'identifier les territoires à protéger. Après 20 ans de négociation entre citoyens, militants, fonctionnaires, élus et industriels en ressources naturelles, ces assemblées en sont arrivées à des consensus représentant une centaine de petits territoires, dont seulement 5 % affecteraient la forêt commerciale¹³.

Le résultat de cet exercice démocratique est remarquable, mais s'est fait éclipser par les révélations d'obstruction qui ont paru dans les médias : « tentatives de recul sur des acquis de longue date, affirmations qui ne sont pas appuyées par des données probantes, réponses qui se font attendre pendant des mois »¹⁴. Le résultat est que 83 des aires protégées proposées, en résultat des

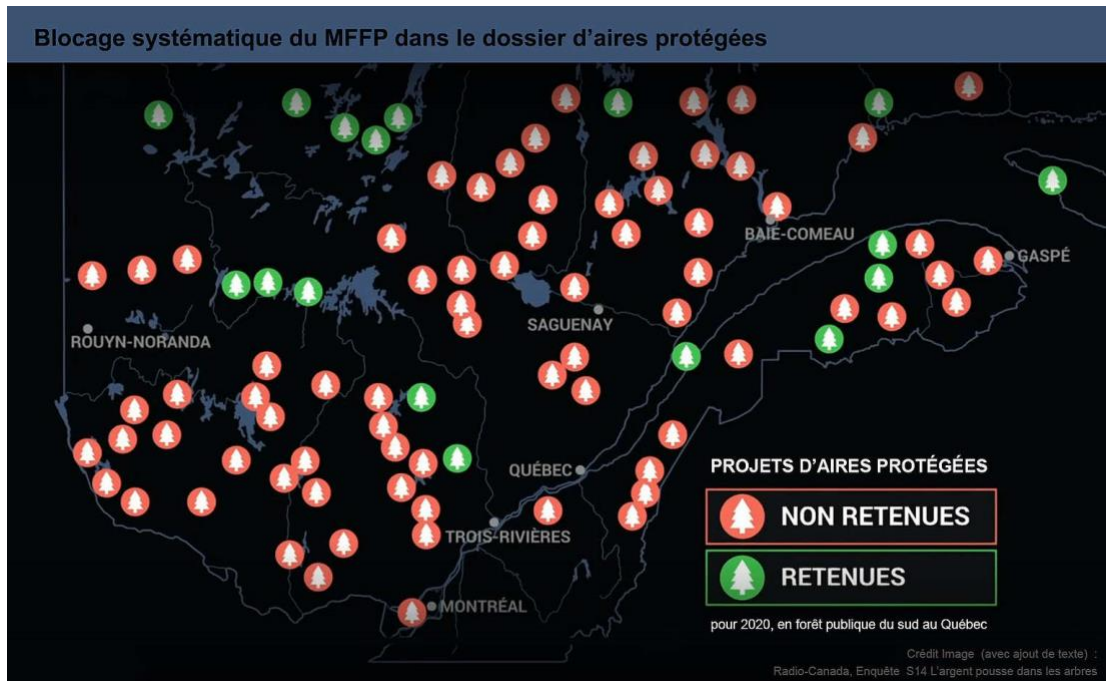
¹² https://www.environnement.gouv.qc.ca/biodiversite/inter_suite.htm

¹³ Article Rich.

¹⁴ JT Léveillé, Le ministère des Forêts a fait obstruction, La presse, 28 mai 2021

assemblées mises sur pied par le gouvernement, ont été rejetées en décembre dernier, certaines malgré avoir déjà obtenu l'approbation du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP)¹⁵.

Des aires protégées maintenues (un peu moins de 17 % du territoire), 1 % seulement se trouve dans le sud du Québec. La balance se retrouve donc essentiellement dans le nord, là où les arbres sont moins nombreux et moins accessibles (voir inaccessibles) pour l'industrie. L'influence des forestières est clairement la source de la compromission du gouvernement caquiste qui a choisi de sacrifier la biodiversité pour leur bénéfice tout en se réclamant d'avoir atteint l'objectif de 17 % de la convention.



Le projet d'aire protégée de la Rivière Péribonka a été la première cible des 83 projets non retenus de l'industrie forestière avec la complicité du gouvernement caquiste. Sans l'intervention militante des citoyens et des groupes environnementaux, c'est le premier domino qui serait tombé entraînant dans son sillage les autres projets. Climat Québec et sa cheffe étaient fièrement sur place aux côtés des Québécoises et des Québécois désireux de protéger leur environnement.

Au lieu de mettre aux poubelles le travail de centaines d'heures de bénévoles pour les aires protégées, le gouvernement devrait s'en servir pour préparer l'atteinte du nouvel objectif de la Convention sur la diversité biologique de 30 % d'ici 2030. Un moratoire de coupe devrait être mis en place pour les 83 projets jusqu'à leur acceptation par le ministère.

De plus, le ministère devrait arrêter de développer des astuces de définition pour contourner les protections données dans une aire protégée. Avec son projet de loi 46 sanctionné en février 2021 (*Loi modifiant la Loi sur la conservation du patrimoine naturel et d'autres dispositions*), la CAQ veut permettre une exploitation forestière dans les zones d'aires protégées en créant une nouvelle

¹⁵ Loc. Cit.

catégorie : *une aire protégée d'utilisation durable*. C'est vraiment une entourloupe de vocabulaire pour faire le contraire de la protection et de la préservation.

On se retrouve avec un ministère complaisant et qui semble servir davantage les intérêts de l'industrie plutôt que les intérêts du Québec, de son territoire et sa population. Des reportages rigoureux en ont fait la démonstration et nous permettent de douter sérieusement de l'efficacité et de la qualité du modèle de gouvernance québécois en matière de forêts.

Le caribou forestier, une espèce hautement menacée

Dans une lettre ouverte parue en mars 2021, une communauté de 67 scientifiques dénonçait la vision industrielle du gouvernement et de son ministère des forêts qui met à mal l'aménagement durable du territoire québécois. Ils écrivaient :

Pour la communauté scientifique, la Stratégie nationale de production de bois est inquiétante, car elle exprime un retour à une vision de la forêt principalement centrée sur la récolte du bois alors que l'aménagement durable de la forêt impose plutôt de planifier autant la forêt qu'on laisse sur pied que celle que l'on récolte. Cette vision est à contre-courant de l'évolution de l'économie forestière des dernières décennies, où l'industrie et les gouvernements sont incités à mettre en œuvre des approches d'aménagement durable de la forêt qui intègrent le maintien des ressources, des processus écologiques et de la biodiversité¹⁶.

Des espèces animales se voient alors menacées par l'activité de l'industrie forestière et l'incapacité de nos gouvernements à adéquatement protéger notre territoire. C'est notamment le cas du caribou forestier dont la survie est sérieusement menacée par l'activité de l'industrie forestière, particulièrement par la multiplication exponentielle des chemins forestiers. S'ajoute à cela la décision de rejeter la candidature d'une dizaine de territoires dans le sud du Québec du projet d'aires protégées. En faisant ces choix, le gouvernement limite la possibilité d'accroître les mesures de protection pour cette espèce menacée :

On a manqué une occasion de préserver des habitats qui ont un fort potentiel pour le caribou et toutes les espèces associées aux vieilles forêts. Mais on n'a pas manqué une occasion de continuer à fournir un accès à des volumes de bois pour l'industrie. Et on n'a pas manqué une occasion de continuer de scier la branche sur laquelle le caribou forestier est assis¹⁷.

Il faudra que le gouvernement se dote d'une stratégie sérieuse de protection du caribou forestier et des autres espèces menacées qui inclura très certainement la préservation de certains territoires qui seront soustraits des potentiels de coupe. Cela implique également le dégagement d'un financement pour l'acquisition de connaissances et des effectifs supplémentaires pour le suivi.

¹⁶ <https://www.ledevoir.com/opinion/idees/597283/la-communaute-scientifique-inquiete-de-la-gestion-des-forets>

¹⁷ <https://www.ledevoir.com/societe/environnement/595181/aires-protgees-une-occasion-manquee-pour-les-caribous>

Recommandations :

Réévaluer les 83 projets d'aires protégées afin de les accepter pour atteindre une protection de 30 % du territoire.

- Considérer l'importance de protéger les espèces se trouvant sur les territoires concernés.
- Imposer un moratoire sur toute exploitation le temps de l'évaluation.
- Intégrer au fur et à mesure des travaux, la valeur climatique et écosystémique des territoires des aires protégées.

Revoir les processus de consultation publique et assurer des mécanismes de transparence plus rigoureux et efficaces afin de pouvoir connaître les tenants et aboutissants des gouvernements.

Ensuite :

- Aucun projet ne devrait être refusé à moins d'une documentation étayant hors de tout doute que le territoire n'a pas de valeur de protection.

Que le gouvernement se dote d'une stratégie sérieuse de protection du caribou forestier et des autres espèces menacées ce qui implique la soustraction à l'industrie d'un certain nombre de territoires, du financement et des effectifs.

Nommer un gardien du territoire qui détient le savoir et les connaissances ancestrales autochtones pour tous les territoires forestiers

Pour un changement drastique du modèle forestier québécois

Mise en contexte

La forêt est depuis longtemps source de convoitise. Avant même l'arrivée des Européens, la forêt était le garde-manger des différentes communautés autochtones qui habitaient le territoire. Ensuite, ce fut l'époque des fourrures où les autochtones et les coureurs des bois sillonnaient la forêt pour accumuler le plus de marchandises possible. Et puis vint la coupe des arbres pour utiliser leur tronc dans la construction navale, un secteur clé pour l'Empire britannique qui, n'ayant plus un accès facile aux forêts européennes, a décidé de mettre à profit sa colonie « canadienne ». C'est le début de l'exploitation forestière. Une exploitation qui a besoin des moyens de transport que représentaient les rivières à l'époque. Une exploitation qui a nécessité la construction de canaux par les riches commerçants britanniques et qui a constitué le principal de la dette que le Haut-Canada imposa au Bas-Canada lors de l'union de 1840¹⁸.

Historiquement, la coupe forestière fut la première source de revenus étatiques du Québec alors qu'une taxe est mise en place et des concessions sont distribuées à des entrepreneurs qui deviendront de vrais « barons forestiers ». Durant cette période, ces barons ont un accès exclusif aux concessions, sans restriction et à faible coût. De plus, ils sont responsables de la gestion forestière sur leur territoire.

En 1930, grâce à une combinaison entre le faible coût de l'électricité au Québec, en raison de son hydroélectricité, et la hausse importante du marché du papier, le Québec décroche un avantage comparatif très important. Adjoint à une nouvelle directive du gouvernement qui force les

¹⁸ Denis Monière, Les effets politiques de l'Acte d'Union, L'Action Nationale, Septembre - Octobre 2015

entrepreneurs à transformer le bois coupé au Québec sur le territoire, la belle province deviendra, en 1950, la capitale mondiale de production de papier. Trente ans plus tard, le gouvernement du Québec met en place les contrats d’approvisionnement et d’aménagement forestier (CAAF) qui place l’État comme le responsable de l’inventaire forestier et de la production de plants pour le reboisement.

À l’aube du 21^e siècle, l’industrie forestière est secouée par le documentaire *L’erreur boréale* de Richard Desjardins qui mettra en lumière les pratiques douteuses de l’industrie et leurs conséquences sur l’environnement et le portefeuille québécois. Le documentaire sera suivi d’un rapport de la vérificatrice générale tout aussi critique de la gestion de la forêt publique québécoise.

Ces événements mettront la table et entraîneront l’établissement de la Commission d’étude sur la gestion de la forêt publique québécoise qui publiera en 2004 le rapport Coulombe sur lequel s’appuieront la création du poste de forestier en chef et la réforme forestière de 2010. Celle-ci rassemble les responsabilités de planification, de construction et parfois d’entretien des chemins forestiers, la protection de la forêt et les traitements sylvicoles sous le joug du gouvernement.

Le mythe de la rentabilité du secteur forestier québécois

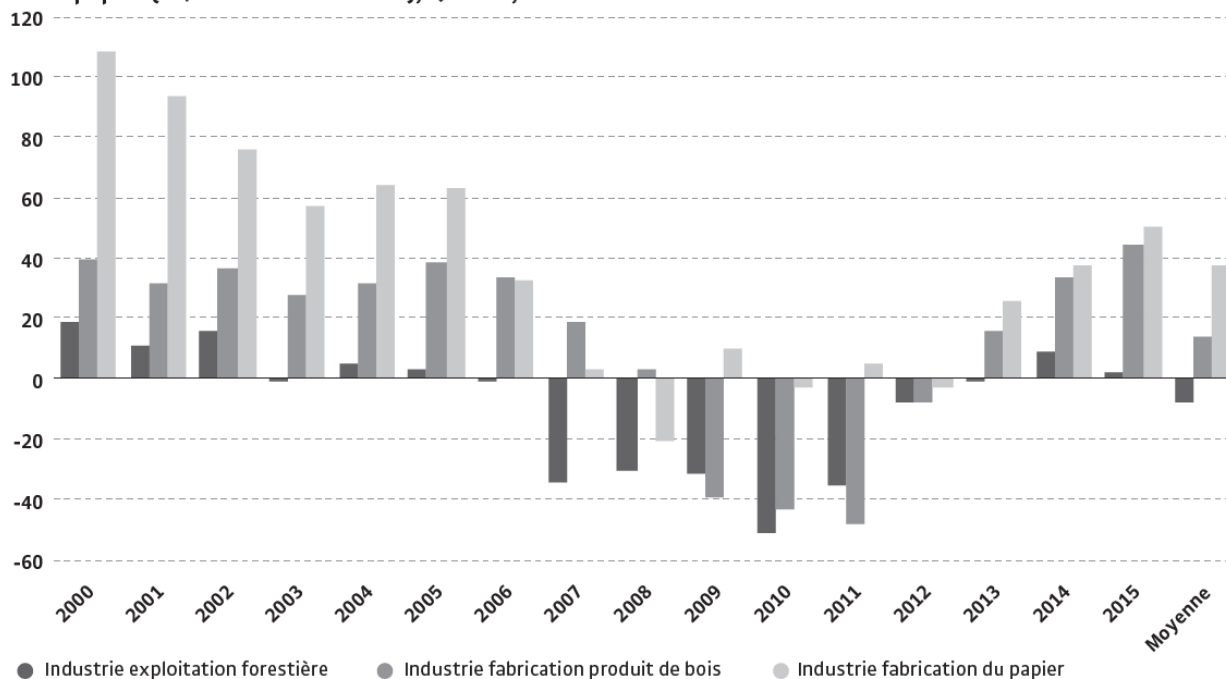
Il est très difficile d’avoir un portrait global des revenus et des dépenses liées à l’exploitation forestière, le gouvernement livre l’information au compte-goutte. Une étude de l’IRIS¹⁹, appuyée sur une grande quantité de demandes d’accès à l’information, en arrive à la conclusion que « en termes de fiscalité, l’industrie de l’exploitation forestière reçoit souvent plus d’aide de l’État qu’elle rapporte de revenu fiscal » et que le ratio des recettes forestières par rapport aux dépenses réelles du MFFP est passé de 82 % en 2004 à 41 % en 2013, dernière année analysée. En somme, il est possible de conclure que l’exploitation forestière coûte plus cher aux Québécois qu’il n’en rapporte.

C’est une aberration, les Québécois payent pour faire exploiter leur forêt. Certains critiques de l’étude ont dit que les dépenses de sylviculture et de chemins forestiers, renommées multiresources, n’auraient pas dû être prises en considération, car elles servent également à d’autres fins. Comme ces dépenses servent très majoritairement à l’industrie du bois, nous estimons qu’il est normal qu’elles soient considérées. D’autres critiques allèguent qu’il ne faut pas regarder que le volet de l’exploitation forestière, mais l’ensemble de l’industrie.

¹⁹ B. Schepper et A. Bégin, Portrait de l’industrie forestière au Québec : une industrie qui a besoin de l’État, IRIS Octobre 2020

Graphique 15

Prélèvements fiscaux après crédit d'impôt des entreprises de l'industrie de l'exploitation forestière, du bois et du papier (M\$ constants de 2012), Québec, 2000-2015



SOURCE : Données récoltées par l'IRIS auprès du ministère des Finances du Québec.

Le volet de l'exploitation forestière est clairement déficitaire, alors nous sommes d'accord de vérifier ce qu'il en est pour l'ensemble de l'industrie en nous appuyant sur les données disponibles compilées par l'IRIS. Voici un tableau de l'étude de l'IRIS pour l'ensemble de l'industrie qui présente les revenus de l'État après les crédits d'impôt de l'ensemble des industries forestières. L'IRIS a dû faire de nombreuses demandes d'accès à l'information à différents ministères afin de présenter le portrait qui suit. Il n'est pas normal que le rendement pour l'État (donc pour le citoyen) de l'activité de l'exploitation, la transformation de nos forêts ne soit pas compilé et rendu public annuellement.

Dépenses de l'État pour l'industrie forestière pour l'année 2015-2016
(compilation des tableaux 1-2-3 et 5 de l'étude de l'IRIS)

Projets et programmes	Dépenses M\$
Projet mobilisateur — Chimie verte et autres projets à valeur ajoutée	3,2
Mesures pour favoriser la construction en bois	0,7
Centre intégré des pâtes et papiers	2,0
SOPFEU/SOPFIM	44,4
Travaux sylvicoles	186,0
Activités des pépinières (non incluses dans les travaux sylvicoles)	38,6
Activités du chantier sur la forêt feuillue	0,9
Mesure d'aide aux études spécialisées	0,2

Programme d'aide à l'écoulement des produits conjoints de la transformation du bois issu de la Côte-Nord (PPCN)	0,1
Programme de financement forestier (Financière agricole)	1,4
Entente Cris-Québec — Quote-part — Conseil et groupe de travail	0,2
Entente particulière de valorisation des activités traditionnelles	0,8
Programme de participation autochtone	2,8
Programme de mise en valeur des forêts privées	30,0
Programme d'aménagement durable des forêts	6,3
Programme de développement régional et forestier	3,8
Programme d'investissement dans les forêts traitées en coupes partielles	21,9
Programme incitatif à la transformation des bois de qualité inférieure dans le cadre des travaux sur la forêt feuillue québécoise	0,1
Programme d'investissements dans les forêts publiques affectées par une perturbation naturelle ou anthropique	3,3
Programme de maintien des activités d'approvisionnement forestier sur le territoire de l'ENRQC	1,0
Programme de financement de R&D en aménagement forestier et Programme de subvention à la R&D dans le secteur forestier (inclus Fonds de recherche du Québec — Nature et technologies)	1,0
Programme national de recherche	0,6
Promotion et sensibilisation forestière — en fonctionnement	1,3
Investissement du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale dans le domaine de la foresterie et de l'exploitation forestière	8,3
Crédit d'impôt pour R&D (QC) (ministère des Finances, QC)	0,43
Autres crédits d'impôt au Québec (QC) (ministère des Finances, QC)	0,54
Déduction pour impôt sur les opérations forestières accordée aux sociétés (Revenu Québec)	1,17
Déduction relative à la taxe payée sur les opérations forestières (Revenu Québec)	0,19
Remboursement de taxe foncière accordé aux producteurs forestiers (revenus des particuliers) (Revenu Québec)	6,02
Remboursement des taxes en carburant servant au fonctionnement de véhicules routiers immatriculés pour circuler hors route et utilisés dans leurs opérations, accordé aux entreprises forestières	22,89
Total	390,14

Vous remarquerez que les taxes et impôts des travailleurs ne sont pas pris en considération par l'IRIS et nous ne les avons pas ajoutés dans le calcul du rendement comme c'est la coutume pour l'évaluation du rendement d'une activité spécifique. Ici ce n'est pas l'ensemble des retombées directes et indirectes qui sont évaluées, mais le rendement à l'image de celui d'Hydro-Québec qui n'inclut pas les taxes et impôts de ses quelques 20 000 employés et de tous ceux de ses sous-traitants.

On peut remarquer que pour l'année 2015, qui est la meilleure année depuis 10 ans, les revenus combinés des trois secteurs, soit l'exploitation forestière, la fabrication produite du bois et la fabrication du papier, s'élèvent à près de 100 M\$. Toutefois, lorsque l'on regarde le tableau qui présente l'ensemble des dépenses de l'État pour l'industrie de la forêt, les dépenses s'élèvent à 390 M\$. Ainsi, le portrait demeure déficitaire en considérant l'ensemble de l'industrie. **On peut alors conclure que les contribuables québécois paient près de 190 M\$ pour faire surexploiter leur forêt.** C'est complètement insensé et l'État ne peut pas continuer à se fermer les yeux.

Il faut changer drastiquement le modèle forestier québécois. Dans un premier temps, tout part de l'information et le gouvernement ne peut plus tenir les citoyens/contribuables dans l'ignorance. Une beaucoup plus grande transparence doit être exigée de la part du gouvernement afin qu'il rende public l'ensemble de tous les revenus et de toutes les dépenses liées à l'industrie forestière.

Afin d'établir de nouveaux modèles forestiers, convoquer de vastes états généraux dans une perspective de changements climatiques est impératif. Ceux-ci incluraient toutes les parties prenantes, que ce soient les forestières, les travailleurs, les groupes écologistes, les chercheurs, les citoyens, les élus locaux, les syndicats, les communautés autochtones et locales, afin de partager les différentes visions et contraintes ainsi que les informations quantifiées tant au niveau économique que climatique.

Revoir l'ensemble du fonctionnement pour s'assurer que les citoyens, qui sont aussi les propriétaires de la ressource et qui contribuent au financement des forestières via leurs taxes et impôts, soient les principaux gagnants de l'utilisation de nos forêts.

Il est clair qu'une telle révision de notre modèle forestier qui vise à intégrer la valeur climatique des forêts et à revoir la rentabilité des activités pour le citoyen va nécessairement se traduire par une plus grande protection du milieu forestier et donc, une diminution du territoire des garanties d'approvisionnement. Cela aura aussi inévitablement des impacts sur les travailleurs forestiers.

Une des avenues à développer sera de rendre plus productifs les territoires qui seront voués à l'exploitation. Plusieurs pays à travers le monde ont développé des approches beaucoup plus performantes que celles du Québec. Nous devrions nous inspirer de leur pratique tout en développant notre propre méthode en fonction de la spécificité de notre territoire pour augmenter la productivité des territoires dédiés à la coupe forestière. Nous pourrions ainsi remettre en question l'utilisation systématique de la très grosse machinerie lourde qui décape complètement les sols en limitant leur utilisation aux espaces qui peuvent supporter leur impact. Plutôt favoriser une approche plus traditionnelle qui brise moins le couvert végétal et qui est plus intensive en main-d'œuvre qu'en capitaux.

Pour les travailleurs touchés, l'État se doit d'être responsable et de garantir à chacun des travailleurs une période de transition vers d'autres emplois forestiers ou vers le développement d'autres emplois dans leur région.

L'industrie forestière québécoise coûte plus cher que ce qu'elle rapporte

L'État québécois soutient l'industrie forestière de nombreuses façons depuis le début du 20^e siècle. Aujourd'hui, ces aides prennent trois formes principales : les crédits d'impôt, les projets et les programmes d'aide à l'industrie ainsi que les subventions.

Les crédits d'impôt servent principalement à favoriser l'innovation, ainsi que les investissements, et sont considérés comme « une privation de revenu pour l'État pour soutenir l'industrie forestière »²⁰. En moyenne, les trois grands secteurs forestiers (exploitation, fabrication et papier) ont cumulé respectivement 23,5 M\$, 43,2 M\$ et 36,8 M\$ de crédit d'impôt annuel entre 2000 et 2015²¹. Cumulativement, le gouvernement s'est donc privé en moyenne d'environ 100 M\$ de revenus par année sur cette période. Cette réalité est révélatrice de la tendance générale qui émane

²⁰ IRIS p. 13

²¹ Loc. Cit.

du portrait économique de l'industrie pour le Québec alors que le secteur s'est transformé en gouffre financier pour les fonds publics.

En plus de se priver de revenus chaque année, le gouvernement met à la disposition de l'industrie des projets et des programmes qui ont une incidence positive majeure sur leurs activités. En effet, « puisque la ligne est parfois mince entre le rôle étatique de protection de la forêt et celui de soutien à l'industrie, il arrive que le rôle gouvernemental de protection de la forêt ait pour effet de soutenir indirectement l'industrie »²². Ces programmes ne sont pas considérés comme des subventions ou des crédits d'impôt, mais plutôt comme des « dépenses gouvernementales utiles au maintien de la forêt puisque l'aide du gouvernement sert ici à la protection et au maintien de sa matière première »²³.

Si les effets de ces programmes sont incertains et très coûteux pour les Québécois, ils sont définitivement bénéfiques pour l'industrie forestière. Malheureusement pour le Québec, l'industrie forestière est en perte de vitesse majeure depuis le début du 21^e siècle alors que son poids dans l'économie québécoise est en baisse constante. Malgré tout, l'État continue d'y enfouir des centaines de millions chaque année dans le cadre d'une stratégie de soutien qui prend place malgré la décroissance constante de ce secteur.

Finalement, l'État paye les routes qui permettent à l'industrie d'avoir accès aux ressources, il leur offre des crédits d'impôt, il subventionne des projets et des programmes pour l'industrie, il finance même le renouvellement des ressources exploitées par l'industrie. En contrepartie, l'État est incapable de rentabiliser ses activités depuis plus de 20 ans.

L'État paye pour créer et renouveler la matière première des forêts

De tous les programmes, le plus onéreux est celui associé aux travaux sylvicoles. Ce programme sert à réaliser des activités de planification forestière publique. Plus précisément, ces travaux visent à influencer la croissance, la composition, l'état de santé et la qualité de nos forêts.

En 2017, la vérificatrice générale du Québec (VGQ) s'est penchée sur ce programme bien précis en voulant vérifier la gestion des travaux, leurs coûts et leurs résultats²⁴. Les conclusions sont choquantes et la VGQ est sans équivoque : cibles non précises ne permettant pas de mesurer adéquatement l'atteinte des objectifs ; manque de considération des nouvelles connaissances issues de la recherche, notamment en matière de changements climatiques, lors de la planification des travaux ; manque de transparence dans le processus d'allocation de contrats, notamment pour les travaux non commerciaux. Pire encore, la VGQ avance page 12 que : « *le processus menant au choix des travaux sylvicoles ne permet pas de prendre les meilleures décisions afin de maximiser les retombées des travaux* ». Ainsi, toujours selon la VGQ, il est impossible de savoir si le prix payé pour les travaux est adéquat ou si les investissements des dernières décennies ont donné les résultats escomptés. Il est donc impossible d'évaluer les retombées environnementales ou économiques de ce programme, dont les coûts sont en moyenne de 150 M\$ par année depuis 2013. L'industrie forestière profite ainsi d'un programme public qui assure la régénération des ressources qu'elle exploite.

²² Ibid. p. 14

²³ Ibid. p. 15

²⁴ Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2017-2018, Printemps 2017, Chapitre 4 Travaux sylvicoles

Il y a aussi le Programme de mise en valeur des forêts privées qui offrent d'importants montants, soit des montants environnant 28,5 M\$ et 76 M\$ entre 2012 et 2018, principalement pour des travaux sylvicoles, mais en forêt privée.

À la lumière des constats de la vérificatrice générale, un sérieux coup de barre est nécessaire. Les travaux sylvicoles doivent s'intégrer au projet de cartographie climatique et écosystémique du territoire forestier. Un suivi documenté, cartographié et aussi sur le terrain doit être fait pour s'assurer que les travaux planifiés ont bel et bien été effectués et sont efficaces. De plus, le choix des espèces à replanter doit prendre en considération le réchauffement climatique pour permettre une meilleure adaptabilité de nos forêts.

L'État paye pour les routes des forestières

Un second programme important pour l'industrie forestière est celui du programme de remboursement des chemins forestiers ou multiressources qui n'est pas inclus dans le tableau plus haut, car il a débuté en 2016-2017. Ce programme prévoit une aide financière à l'industrie forestière afin qu'elle puisse bâtir des routes et ainsi faciliter son accès aux ressources. Les montants octroyés à l'industrie ont atteint 36,1 M\$ en 2018 leur permettant de construire des milliers de kilomètres de route chaque année²⁵. Ceux-ci causent eux-mêmes un déboisement quasi irréversible du territoire où elle est bâtie. Aujourd'hui, Radio-Canada estime que « *le Québec compte désormais 468 000 km de routes forestières, soit l'équivalent de 10,5 fois le tour de la planète Terre* »²⁶.

Certains détracteurs de l'étude de l'IRIS ont dénoncé l'utilisation des dépenses en chemins « multiressources » arguant qu'ils n'étaient pas réservés à l'industrie forestière. La réalité est que la très vaste majorité de ces chemins n'ont pas vraiment d'autres utilisateurs que l'industrie. D'ailleurs l'utilisation du mot chemin « multiressources » au lieu de chemin forestier est une astuce pour contourner l'accord du bois d'œuvre et essayer de cacher qu'il s'agit en fait d'une subvention de l'État à l'industrie.

La multiplication des chemins forestiers découle de l'approche de coupe en mosaïque qui a fait suite à l'approche de coupe à blanc. Cette approche de coupe en mosaïque est remise en question. C'est une approche qui est finalement beaucoup plus invasive. Les chemins forestiers ne peuvent être reboisés, le sol est trop compacté et devient impropre au développement et au bien-être de la flore pour de nombreuses années. Ils représentent une déforestation quasi permanente et une porte d'entrée pour les prédateurs qui viennent changer l'équilibre des forces fauniques en présence.

Il faut remettre en question l'approche actuelle de coupe en mosaïque. Une approche mur-à-mur sur l'ensemble du territoire est inacceptable. Avec Climat Québec, il reviendra au gouvernement de décider l'approche de coupe en fonction des caractéristiques du territoire et des activités qui s'y pratiquent. Le remboursement des chemins forestiers sera donc conditionnel à une autorisation du ministère.

²⁵ IRIS p. 16

²⁶ <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1775237/ministere-forets-routes-deboisement-deforestation>

Recommandations :

Changer drastiquement le modèle forestier québécois :

- Exiger de la transparence de la part du gouvernement afin qu'il présente annuellement le portrait des revenus et des dépenses liés à toute la chaîne de l'exploitation forestière.
- Convoquer de vastes états généraux sur la forêt au Québec dans une perspective de changements climatiques et du trésor que représente une forêt debout :
 - Protéger une plus grande partie de nos forêts comme source de séquestration et de stockage du carbone.
 - Rendre plus productifs les territoires voués à l'exploitation.
- Revoir l'ensemble du fonctionnement pour s'assurer que le citoyen-contribuable-propriétaire est le principal gagnant de l'utilisation de nos forêts.
- Garantir aux travailleurs forestiers touchés une transition d'au moins un an vers un nouvel emploi lié à la forêt ou dans la même région.
- Promouvoir le renouvellement de nos forêts et des travaux sylvicoles.
- Appliquer les recommandations de la vérificatrice générale en matière de travaux sylvicoles dans son rapport de 2017 :
 - Augmenter les effectifs du ministère afin d'assurer un suivi des travaux sylvicoles.
 - Établir un mécanisme d'échange entre les travaux sylvicoles et la cartographie des valeurs climatiques et écosystémiques du territoire forestier afin de s'assurer de maximiser notre acquisition des connaissances du terrain forestier.
 - Prendre en considération l'évolution climatique pour faciliter l'adaptabilité de nos forêts dans la planification et la réalisation des travaux sylvicoles.
 - Prendre en considération le maintien et la croissance de la biodiversité dans le choix des travaux sylvicoles.

Chemins forestiers : revoir l'approche de coupe en mosaïque :

- Remplacer l'approche de coupe en mosaïque par une approche au cas par cas, en fonction du territoire, de son utilisation et de ses caractéristiques tout en considérant l'impact de la construction de la route sur l'impossibilité de reboiser cette portion de territoire et son impact sur la faune et sa biodiversité.
- Revoir la pertinence de rembourser les chemins forestiers à la lumière de l'approche cas par cas, mais également à la lumière de la rentabilité de l'activité pour le citoyen-contribuable-propriétaire.

Une régie du bois pour réguler le prix du bois

Le prix des matériaux en bois a triplé, voire quadruplé pendant la pandémie. En avril 2020, les 2x4 se vendaient près de 500 \$ le mille pmp (pied mesure de planche). Un an plus tard, en pleine crise

mondiale et au plus fort de la spéculation, ils se vendaient jusqu'à 2000 \$ le mille pmp. Il est ensuite redescendu entre 650 \$ et 850 \$ le mille pmp. Pour le consommateur québécois, le 2x4 se vendait 2,60 \$ en avril 2020 et 7,50 \$ en avril 2021 soit près de trois fois plus cher²⁷. L'ensemble du secteur de la construction a vu ses prix augmenter de façon inexplicable. De même pour le consommateur qui a décidé d'entreprendre la construction d'une nouvelle terrasse, de sa clôture ou un agrandissement. Il y a quelques journalistes qui se sont intéressés au phénomène, mais le mystère reste entier.

Même pour le professeur au département des sciences de la forêt de l'Université Laval, Luc Bouthillier, le mystère reste entier : « Les consommateurs sont clairement les premières victimes de la situation. Les bénéficiaires sont plus difficiles à identifier. L'industrie forestière est très opaque, vous savez »²⁸.

Ce que nous savons c'est que le salaire des employés n'a pas subi de hausse substantielle. Possiblement que les mesures sanitaires ont engendré quelques coûts, mais jamais de l'ampleur de la hausse du prix du bois. Les données ne sont pas encore accessibles pour savoir si l'État propriétaire de la ressource a augmenté ses revenus. Est-ce que l'État québécois a pu engranger sa juste part de la hausse faramineuse des prix ?

Il semblerait que dans tous les cas, les grands gagnants de ces hausses de prix spectaculaires soient les entreprises forestières. En effet, les bénéfices nets du deuxième trimestre de Résolu, un joueur majeur de l'industrie forestière du Québec et de propriété états-unienne, sont passés de 6 M\$ en 2020 à 268 M\$ en 2021²⁹, soit 45 fois plus. C'est le consommateur québécois qui a payé pour ça, sans pour autant en retirer des bénéfices.

Dans certains reportages, on faisait mention d'une pénurie de bois et dans d'autres, on nous montrait des cours à bois complètement pleines. Il y a aussi les exportations vers les États-Unis. Mais en somme, une pénurie ne devrait pas engendrer une hausse des prix pour le consommateur québécois, car ce produit en est un qui appartient à tous les citoyens. Il serait donc malvenu d'un intermédiaire de profiter de la situation.

Il est de la responsabilité du gouvernement de s'assurer qu'une ressource collective comme le bois ne fasse pas l'objet de spéculation. C'est pourquoi il est important de bien comprendre ce qui s'est passé, quel intermédiaire a haussé les prix ? Était-ce justifié ? Sinon, quel intermédiaire en a tiré profit et à quelle hauteur ? Le consommateur est aussi, comme citoyen, le propriétaire de la forêt publique et il mérite d'avoir réponse à ces questions.

Une enquête publique doit absolument être conduite pour faire la lumière sur cette hausse faramineuse des prix du bois et comprendre le phénomène. Un mandat d'enquête interne comme a annoncé le ministre actuel Pierre Dufour ne répondra pas au besoin de transparence nécessaire dans ce dossier, particulièrement à la lumière du parti pris affiché régulièrement de la part du ministre et des hauts fonctionnaires du ministère face aux forestières.

Nous proposons aussi de mettre en place une Régie du bois, comme nous avons une Régie de l'énergie, afin de fixer le prix des produits du bois d'œuvre vendu au Québec et de suivre son prix lors de sa vente en exportation. Une telle régie peut assurer que l'État perçoive sa juste part. Le bois est une ressource publique et on ne peut laisser le marché spéculer au détriment du

²⁷ La foresterie, une industrie qui « imprime des dollars », RC, Valérie Gamache, 15 avril 2021

²⁸ Hausse des prix de 300% du bois, Martin Jolicoeur, Samedi 20 mars 2021

²⁹ Résolu présente des chiffres historiques pour son second trimestre, Louis Tremblay, Le Quotidien, 29 juillet 2021

consommateur/propriétaire de la ressource. Une Régie du bois assurera une plus grande transparence en permettant aux différents intervenants de se faire entendre. Le bois est une ressource collective, il est juste normal de mettre en place des mécanismes de contrôle et de rendre compte à la population.

Recommandations :

- Déclencher une enquête publique pour faire la lumière sur la hausse faramineuse des prix du bois.
- Mettre en place une Régie du bois afin de fixer les prix des produits du bois non ou faiblement transformés. Cette régie permettra une meilleure transparence et une plus grande participation des différents intervenants.

Pour que le gouvernement du Québec rompe avec l'illégalité

Mesurage du bois : Mettre un terme au règne des forestières qui sont juges et parties

Malgré le redressement entraîné par la réforme forestière de 2013, où un grand nombre de responsabilités ont été reprises par le gouvernement, dont celle de la planification forestière pour éviter que l'industrie soit juge et partie, il reste encore des zones d'ombre. En particulier, le mesurage. Imaginons un peu un gouvernement qui remettrait entre les mains des conducteurs automobiles la responsabilité de se donner à eux-mêmes des contraventions de vitesse sur l'autoroute; c'est ni plus ni moins impensable !

Pourtant, c'est à peu près ce que fait le gouvernement en remettant entre les mains de l'industrie forestière la responsabilité de mesurer le volume et la qualité du bois qu'elle coupe pour fins de redevances à l'état; c'est ce qu'on appelle la pratique du « mesurage ». Selon des lanceurs d'alerte entendus à l'émission Enquête, cette pratique entraîne le Québec à perdre « des millions de dollars en redevances forestières parce qu'il laisse l'industrie établir elle-même la valeur marchande du bois coupé sur les terres publiques »³⁰. Ce serait parfois même jusqu'à 25 % de la valeur réelle qui serait omis d'être déclaré par les forestières. Même les fonctionnaires et les entreprises de mesurages commencent à ressentir le malaise selon ces lanceurs d'alerte. Les effectifs réduits sur le terrain, résultat des coupures récurrentes, permettent aux industries de falsifier les chiffres avec de mauvais échantillonnages, avec des poids ou une qualité de bois falsifiée afin d'être inférieure à la réalité. Le relâchement des normes de mesurage a entraîné ni plus ni moins le gouvernement à perdre le contrôle.

Le manque d'effectifs et les orientations données par les hauts fonctionnaires pro-industrie viennent détourner la mission de l'État qui est la gardienne du bien commun. À cet effet, une employée lanceuse d'alerte disait : « Ce qu'on entend, c'est qu'il faut donner un service à la clientèle. La clientèle, c'est l'industrie »³¹. Par exemple, lorsque « les entreprises ne prennent pas les normes environnementales au sérieux, le travail des fonctionnaires consisterait en bonne partie

³⁰ Article sur l'émission Enquête : Le ministère des Forêts du Québec est-il à la solde de l'industrie?, P.Plamondon Lalancette et M. Movilla, Radio-Canada, 4 mars 2021,p.1

³¹ Article sur l'émission Enquête p. 3

à leur obtenir des dérogations pour que les coupes se poursuivent»³² a révélé une source confidentielle toujours à *Enquête*.

Il est plus que temps de redresser la situation. Les personnes effectuant le mesurage ne peuvent pas être dépendantes de la satisfaction des forestières pour le renouvellement de leur contrat, cela entraîne inévitablement des conflits d'intérêts. Leur principal objectif devrait être d'effectuer de manière fiable et exacte leur mesurage. Les mesureurs doivent être complètement indépendants de l'industrie et leurs revenus ne devraient d'aucune façon dépendre de la bonne volonté ou de la satisfaction des forestières.

Nous proposons donc qu'une équipe de mesureurs soit constituée à l'intérieur du ministère avec toute l'indépendance et la transparence nécessaire. Un rapport annuel détaillé sur les quantités, les grandeurs et les essences par garantie d'approvisionnement, ainsi que par région, devrait être déposé annuellement à l'Assemblée nationale. De plus, comme les mesureurs deviennent des employés de l'état avec une garantie d'emploi, ils doivent prendre l'engagement de ne pas aller travailler pour une forestière directement ou indirectement dans les 3 ans suivant leur départ s'ils décidaient de quitter leur emploi.

Le principe de résidualité à respecter

Le gouvernement doit cesser de contourner la loi sur la forêt et appliquer le principe de résidualité inscrit à l'article 91 de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier et une régie pourrait le contraindre à le faire.

La loi dit clairement que les industriels doivent s'approvisionner chez les propriétaires privés en premier lieu et par la suite compenser le manque d'approvisionnement en allant sur les terres publiques. Ce principe n'est absolument pas respecté. Pire, les industriels acquièrent de plus en plus de droits de coupe sur les terres publiques et diminuent leurs achats de bois sur les terres privées.

Les propriétaires privés n'ont pas le même mode de gestion que celui des grandes forestières. Les propriétaires de forêts privées sont plus attentifs, car c'est leur patrimoine. Ils sont moins enclins à faire des coupes à blanc comme ça se fait sur les terres publiques, d'où le désintérêt de l'industrie à aller chercher le bois sur les terres privées, qui pourtant, génèrent d'importantes retombées économiques au Québec. Contrairement à ce qui se passe sur les terres publiques, le propriétaire privé sait ce qui sort de sa forêt, il connaît la valeur de ce qui est produit. Donc, on ne peut pas détourner du bois des propriétaires privés comme ce qui a été dévoilé par l'émission d'*Enquête* pour notre forêt publique.

³² Article sur l'émission *Enquête* p. 7

Recommandations :

Mesurage :

- Retirer des mains des forestières la responsabilité de mesurer la quantité et les essences du bois coupé.
- Créer au sein du ministère une équipe dédiée à cette activité avec toute l'indépendance nécessaire pour effectuer un travail rigoureux.
- Rendre publiques les informations au fur et à mesure et déposer un bilan annuel des résultats.

Principe de résidualité :

- Contraindre le ministère à respecter la loi et à s'assurer d'appliquer le principe de résidualité pas juste en théorie, mais sur le terrain lors de l'octroi de garanties d'approvisionnement.

Pour un nouveau plan d'affaire d'utilisation du bois québécois

Le devoir d'être à l'avant-garde de la transformation

Le bois est un matériau noble. Il n'est pas normal qu'en tant que pays forestier, le bois ne se retrouve pas plus présent dans notre patrimoine bâti. Il possède plusieurs caractéristiques au niveau esthétique, acoustique et thermique. C'est un matériau économique et flexible. Les systèmes structurants de lamellé-collé permettent d'atteindre de grandes portées et même des formes courbées. Encore mieux, choisir le bois, c'est participer à la lutte contre le réchauffement climatique. En effet, le bois permet de stocker le carbone. Le carbone emprisonné dans les produits de bois que nous utilisons est ainsi retiré de l'atmosphère du cycle naturel du carbone tant et aussi longtemps qu'il ne se sera pas libéré par la décomposition ou la combustion du bois. Plus le bois sera utilisé longtemps et réutilisé, plus le stockage carbone sera durable et bénéfique pour l'environnement.

En moyenne l'utilisation d'un mètre cube de bois au lieu d'un autre matériau permet d'éviter l'émission d'une tonne de CO₂. Les produits du bois se classent parmi les meilleurs choix écologiques tant pour les émissions de CO₂ que pour l'utilisation de l'énergie et de l'eau. Par exemple, pour une poutre (portée de 7,3 m supportant une surcharge pondérée de 14,4 kN/m), le bois émet près de cinq fois moins que le béton (78 kg contre 380 kg de CO₂) et plus de six fois moins que l'acier (78 kg contre 513 kg CO₂)³³.

Depuis la mise en place de la Charte du bois en 2013, le gouvernement du Québec, qui est le plus important donneur d'ouvrage sur le territoire, doit s'assurer, pour tous les projets impliquant des fonds publics, que la solution bois a été évaluée et qu'une analyse comparative des émissions de gaz à effet de serre a été réalisée. Il faut maintenant aller beaucoup plus loin. La solution bois doit non seulement être évaluée, elle doit être privilégiée.

³³ Une forêt, des emplois, notre avenir, Rendez-vous de la forêt québécoise, Document d'information préparatoire, Gouv. du Québec, Ministère des Ressources Naturelles, 2013, p 42

Le bois est le seul matériau issu d'une ressource renouvelable. Il est de surcroît produit et transformé localement. Construire en bois est le choix le plus écologique pour le Québec tout en donnant de la chaleur et de l'âme aux infrastructures.

La loi québécoise actuelle exige que le bois coupé au Québec soit transformé au Québec. Voici l'extrait de la loi au chapitre VII, Transformation du bois, article 117 :

Tous les bois récoltés dans les forêts du domaine de l'État doivent être entièrement ouvrés au Québec.

Le bois est entièrement ouvré lorsqu'il a subi tous les traitements et procédés de fabrication et est passé par toutes les phases de transformation nécessaires pour le rendre propre à l'usage auquel il est finalement destiné.

La loi et l'esprit de la loi ne sont pas respectés. La transformation du bois coupé au Québec se limite pour la majorité du temps à la fabrication de « 2x4 » qui est exportée essentiellement vers les États-Unis. Notre exploitation du bois est digne d'une vision colonialiste. Il est temps que cela change.

Nous avons tout ce qu'il faut au Québec pour augmenter notre transformation vers des produits à plus forte valeur ajoutée. Nous avons des scieries qui se sont spécialisées et qui offrent des produits lamellés-collés ou lamellés croisés utiles à la construction de ponts en bois, de constructions multiétages et autres infrastructures. Il serait même possible de faire des viaducs en bois qui pourraient s'installer comme des blocs lego réduisant grandement le temps de construction et l'empreinte carbone. Sans compter les qualités esthétiques et de sécurité de tels viaducs. Nous devons également augmenter notre utilisation du bois dans la construction résidentielle et commerciale de façon très importante. Alors qu'ailleurs dans le monde, comme en Norvège ou en Suède, ils mettent à l'honneur leur ressource bois, ici nous sommes trop discrets.

Nous devrions aussi prendre pour modèle l'esthétique autochtone qui valorise le bois dans la construction de ses édifices et infrastructures. Nous n'avons qu'à visiter Wendake ou encore l'aréna et le pont de Mistissini pour nous en convaincre. Il serait grand temps de maximiser la transformation et la valeur des produits issus de nos forêts.



https://www.nordic.ca/fr/projets/realisations/aanischaauka_mikw



<https://www.nordic.ca/fr/projets/realisations/pont-mistissini>

En plus de l'augmentation de l'utilisation du bois pour nos infrastructures, le bois transformé en carton recyclable constitue un substitut beaucoup plus écologique que le plastique ou la mousse de polystyrène (styromousse) dans l'emballage alimentaire. Il faut dans un premier temps réduire de

façon importante l'emballage et ensuite substituer les matériaux les plus polluants par des matériaux avec une plus faible empreinte carbone et recyclables.

Il y a tout un chantier de transformation du bois en produits beaucoup plus évolués qui augmentent la valeur de notre ressource collective et qui diminuent notre empreinte carbone. C'est un secteur créateur d'emplois structurant pour notre économie et pour contrer la crise climatique. C'est un secteur où nous mettrons à profit notre ingéniosité pour maximiser les retombées de nos forêts, une ressource renouvelable. Il est temps de faire passer l'industrie forestière d'une vision de colonisés à une vision d'enrichissement collectif et climatique.



<https://www.nordic.ca/fr/projets/realisations/ecole-primaire-sans-frontieres>

Exporter seulement les surplus

Nous devrions nous inspirer du « buy american act » et du « buy america » pour maximiser l'utilisation du bois coupé au Québec pour les travaux de construction et de fabrication au Québec. Notre politique ferait en sorte que ce soit que les surplus qui soient exportés même si cela nécessite la renégociation d'accords internationaux. Cette nouvelle vision de l'utilisation d'une ressource très précieuse qu'est le bois nous mettrait aussi à l'abri des surtaxes imposées par les États-Unis pour protéger leur propre industrie qui ont mené à la crise du bois d'œuvre.

Recommandations :

Mettre en place un nouveau plan d'affaire d'utilisation du bois québécois :

- Exiger une maximisation de la transformation du bois de nos forêts pour en faire des produits à plus fortes valeurs ajoutées en remplacement de produits plus émetteurs de GES.
- Donner la priorité à la consommation du bois issu de nos forêts au marché québécois en réservant une grande partie du bois de nos forêts pour l'utilisation finale ici au Québec. N'exporter que les surplus.
- Exiger pour la part de bois exporté qu'il soit transformé en produits à plus forte valeur ajoutée.

Donner plus de mordant à la Charte du bois :

- Obliger l'État québécois à donner l'exemple pour la construction des écoles, CHSLD, hôpitaux, bureaux, centres sportifs (aréna, piscine, stade, etc.), ponts, etc.

- Exiger une solution bois pour tout projet qui bénéficie d'une subvention directe ou indirecte de l'État.
- Lancer un projet pilote pour les viaducs en bois.
- Documenter la réduction des émissions de GES en lien avec l'augmentation de la construction en bois .
- Modifier les codes de construction pour se maintenir à la fine pointe des technologies et enlever toutes les barrières administratives et technocratiques à la construction en bois.

Investir en recherche et développement pour pousser plus loin la construction en bois afin que le Québec devienne un leader en la matière.

Conclusion

Alors que le ministre actuel des forêts, Pierre Dufour, assure que « les activités d'aménagement et de récolte sont durables », les scientifiques, les citoyens et même les fonctionnaires avancent le contraire et mettent en lumière les graves contradictions qui affligent le secteur depuis des dizaines d'années. Non seulement l'aménagement durable du territoire est défaillant, mais la rentabilité économique de cette activité n'est clairement pas atteinte alors que les Québécois sont ceux qui financent l'exploitation forestière sans pour autant en retirer quelconque rentabilité.

Une industrie déficitaire, non respectueuse de l'environnement et avare de fonds publics, voilà ce qu'est l'industrie forestière au Québec. Dans un contexte social où les services sociaux sont défaillants, où les économies régionales ont besoin d'une diversification économique, où il y a un urgent besoin de mettre en place des mesures pour favoriser une transition verte de nos économies, pouvons-nous encore nous permettre d'enrichir quelques industries au détriment de nos citoyens et nos écosystèmes ? Pour Climat Québec, poser la question c'est y répondre.